

Le Focus

Bulletin d'information mensuel de l'AREQ 

Avril 2015

Aucune raison de s'attaquer à nos pensions!

Monsieur Couillard, il n'y a aucune raison DE VOUS ATTAQUER À NOS PENSIONS!

Le gouvernement Couillard demande une série de concessions aux personnes retraitées et futures retraitées de l'État.

Il veut réformer le RREGOP soi-disant pour en assurer la pérennité : report de l'âge d'admissibilité à la retraite, augmentation importante des pénalités pour prise de retraite anticipée, modification de la méthode de calcul de la rente, indexation conditionnelle des rentes.

Or, les chiffres le démontrent clairement :
le RREGOP est en bonne santé!





L'AREQ a produit deux cartons d'information sous le thème « Il n'y a aucune raison de s'attaquer à nos pensions! ». Ces cartons visent à outiller les membres de l'AREQ afin qu'ils interpellent les décideurs publics (députés et ministres) concernant les offres touchant la retraite déposées par le gouvernement Couillard en décembre 2014. Dans ses offres, le gouvernement réclame une série de concessions aux personnes retraitées et futures retraitées.

Le premier carton présente une cigale (le gouvernement) et une fourmi (les retraités de l'État). On y rappelle, chiffres à l'appui, que le RREGOP est en bonne santé et qu'appauvrir les personnes retraitées, c'est appauvrir l'ensemble de la société.

Le second carton illustre un membre du gouvernement qui écrase les régimes de retraite au rouleau compresseur. On y rappelle que les personnes retraitées ont contribué et contribuent toujours à la société.

Il n'y a aucune raison DE S'ATTAQUER À NOS PENSIONS!

Le gouvernement Couillard demande une série de concessions aux personnes retraitées et futures retraitées de l'État.



En écrasant leurs régimes de retraite au rouleau compresseur, le gouvernement va diminuer davantage le pouvoir d'achat des personnes retraitées.

La seule raison qui le pousse à agir ainsi, c'est sa volonté d'économiser sur le dos de ses ex-employés.



Les cartons ont été remis aux personnes présidentes des secteurs et des régions lors du conseil national de Victoriaville. Celles-ci verront à les distribuer lors des activités réunissant des membres de l'AREQ, par exemple les assemblées générales.

Dans ce numéro :

Aucune raison de s'attaquer à nos pensions!	1
Les femmes âgées et les agressions sexuelles	2
4 ^e Bulletin de l'Observatoire de la retraite	2
Regroupement CARRA-RRQ	3
Budget québécois 2015-2016	4
Nos comités à pied d'œuvre	6
Colloque sur la santé des hommes	7
Extranet	7

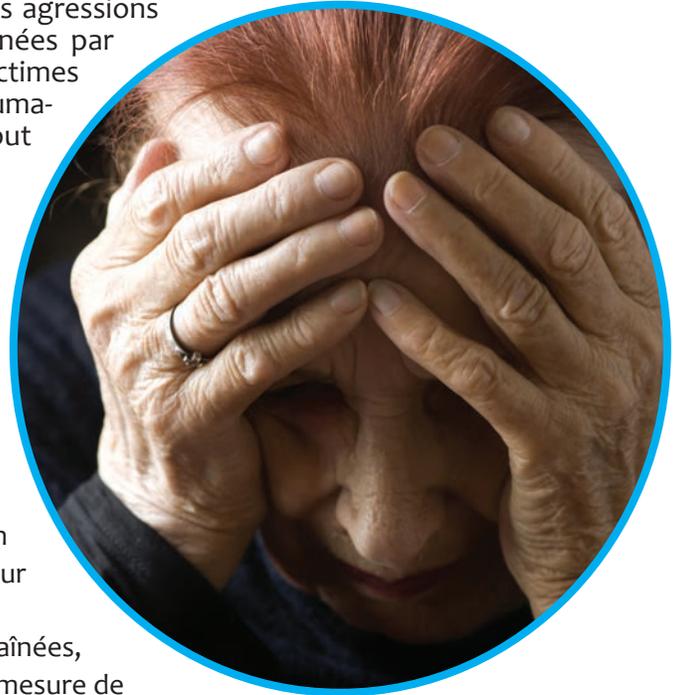
Les femmes âgées et les agressions sexuelles : une réalité à nommer

En mars 2015, l'Assemblée nationale a tenu une commission parlementaire sur le bilan des actions gouvernementales en matière d'agression sexuelle. L'AREQ y a déposé un **mémoire** afin de sensibiliser les membres de la commission à la réalité des agressions sexuelles chez les femmes âgées.

Nous avons déploré le tabou qui entoure le phénomène des agressions sexuelles chez les âgées. Les femmes âgées sont concernées par cette situation. Plusieurs d'entre elles ont été et sont victimes d'agression sexuelle dont les conséquences sont aussi traumatisantes pour les femmes âgées que pour les femmes de tout autre groupe d'âge.

L'AREQ a formulé diverses recommandations aux membres de la commission :

- ⊙ **documenter**, par des recherches quantitatives et qualitatives, la situation des femmes âgées agressées sexuellement;
- ⊙ **combattre** le tabou sur les agressions sexuelles chez les femmes âgées à l'aide d'une vaste campagne de sensibilisation auprès de la population;
- ⊙ **informer** les femmes âgées sur les agressions sexuelles en développant des outils et des activités d'information à leur intention;
- ⊙ **former** le personnel intervenant auprès des personnes âgées, que ce soit à domicile ou en hébergement, afin qu'il soit en mesure de dépister les situations d'agression sexuelle.



La commission parlementaire se poursuivra maintenant en région, dans le cadre de forums itinérants. Dès que les dates et coordonnées des forums seront connues, les membres de l'AREQ en seront informés.

4^e Bulletin de l'Observatoire de la retraite

L'Observatoire de la retraite a publié le 31 mars dernier une nouvelle édition de son Bulletin de la retraite. Ce quatrième numéro est consacré spécifiquement à la restructuration des régimes de retraite du secteur privé.

Il est possible de consulter ce récent Bulletin de la retraite ainsi que les trois numéros précédents en vous rendant sur le site Web de l'Observatoire de la retraite au <http://observatoireretraite.ca/> ou encore sur le site Web de l'IRÉC au www.irec.net.

Nous vous rappelons que le Bulletin de la retraite est une initiative de l'**Observatoire de la retraite**, ayant pour but d'informer et de susciter un débat public éclairé sur l'ensemble des enjeux de la retraite et de la condition des personnes retraitées. L'AREQ est membre de l'Observatoire de la retraite depuis la création de celui-ci, à l'automne 2014.

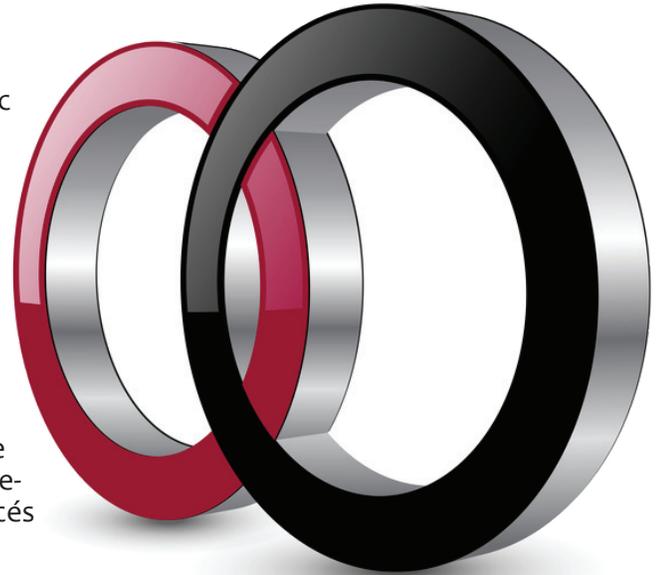
Regroupement CARRA-RRQ

Lors du dépôt du budget 2015-2016, le gouvernement du Québec a annoncé le regroupement de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) et de la Régie des rentes du Québec (RRQ). Selon le gouvernement, « cette décision s'inscrit notamment dans une volonté de simplifier l'appareil gouvernemental. Pour les deux organismes, le regroupement annoncé permettra de renforcer le savoir-faire, le service à la clientèle et l'expertise gouvernementale en matière de régimes de retraite. »

Dans un court avis publié sur son site Internet, la CARRA précise : « Durant la période de transition, nous aurons le souci constant de préserver la qualité des services que nous vous offrons. Nous veillerons également à garantir le respect de nos engagements énoncés dans la Déclaration de services à la clientèle. »

De son côté, la RRQ informe sa clientèle que « les prestations du Régime de rentes du Québec et du Soutien aux enfants seront versées comme à l'habitude, et que les demandes reçues seront traitées dans les délais habituels ».

Quant à l'AREQ, elle suivra de près le regroupement des deux organismes. Elle veillera à ce que ses membres ne soient pas pénalisés par l'opération.



L'AREQ sur la place publique

19 mars

Rapport Godbout : les personnes âgées craignent un accroissement des inégalités

23 mars

L'AREQ s'oppose au projet de loi C-51

24 mars

Agressions sexuelles chez les femmes âgées : l'AREQ invite les parlementaires à briser un tabou!

26 mars

Budget 2015-2016 : quelques mesures intéressantes pour les aînés, mais d'autres jours sombres à venir dans le domaine de la santé



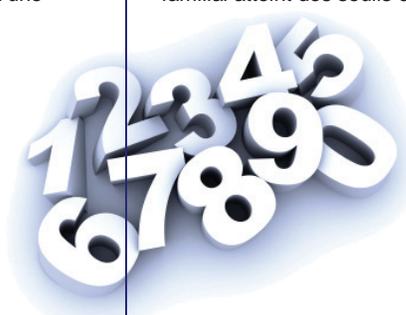
Vous pouvez lire tous les communiqués diffusés par l'AREQ à areq.qc.net.

Budget québécois 2015-2016

Quelques mesures fiscales visant les personnes âgées

Le ministre des Finances du Québec, Carlos J. Leitão, a présenté un budget inspiré de certaines mesures du rapport de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise. En voici quelques-unes :

Particuliers																		
	Mesures actuelles	Mesures proposées																
Contribution santé																		
Abolition graduelle à compter du 1 ^{er} janvier 2017	<ul style="list-style-type: none"> En 2015, la contribution calculée en fonction du revenu annuel du particulier : <ul style="list-style-type: none"> Moins de 18 370 \$: aucune contribution De 18 370 \$ à 40 820 \$: contribution maximale de 100 \$ De 40 821 \$ à 132 650 \$: contribution maximale de 200 \$ Plus de 132 650 \$: contribution maximale de 1 000 \$ Seuils indexés annuellement 	<ul style="list-style-type: none"> Revenu de moins de 40 820 \$: aucune contribution dès le 1^{er} janvier 2017 Revenu de 40 820 \$ à 132 650 \$, contribution maximale réduite à : <ul style="list-style-type: none"> 125 \$ en 2017 80 \$ en 2018 Revenu de plus de 132 650 \$, contribution maximale réduite à : <ul style="list-style-type: none"> 800 \$ en 2017 600 \$ en 2018 Élimination complète à compter de 2019 																
Crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience																		
Bonification du crédit	<ul style="list-style-type: none"> Âge d'admissibilité : <ul style="list-style-type: none"> 2015 : 65 ans ou plus Montant maximal du revenu de travail admissible : <ul style="list-style-type: none"> 2015 : 4 000 \$ 	<ul style="list-style-type: none"> Âge d'admissibilité : <ul style="list-style-type: none"> 2016 : 64 ans et plus 2017 : 63 ans et plus Montant maximal du revenu de travail admissible : <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>65 ans et +</td> <td>6 000 \$</td> <td>8 000 \$</td> <td>10 000 \$</td> </tr> <tr> <td>64 ans</td> <td>4 000 \$</td> <td>6 000 \$</td> <td>8 000 \$</td> </tr> <tr> <td>63 ans</td> <td>--</td> <td>4 000 \$</td> <td>6 000 \$</td> </tr> </tbody> </table> 		2016	2017	2018	65 ans et +	6 000 \$	8 000 \$	10 000 \$	64 ans	4 000 \$	6 000 \$	8 000 \$	63 ans	--	4 000 \$	6 000 \$
	2016	2017	2018															
65 ans et +	6 000 \$	8 000 \$	10 000 \$															
64 ans	4 000 \$	6 000 \$	8 000 \$															
63 ans	--	4 000 \$	6 000 \$															
Crédit d'impôt visant l'incitation au travail																		
<ul style="list-style-type: none"> Instauration d'un « bouclier fiscal » visant à limiter l'incidence d'une hausse de revenus 	<ul style="list-style-type: none"> Crédit d'impôt réduit lorsque le revenu familial atteint des seuils établis 	<ul style="list-style-type: none"> Instauration d'un crédit d'impôt remboursable visant à compenser la perte d'une partie des crédits d'impôt suivants, qui découle d'une hausse du revenu de travail du particulier et de son conjoint : <ul style="list-style-type: none"> Crédit d'impôt pour frais de garde Prime au travail Crédit calculé en fonction d'une hausse de revenu maximale annuelle de 2 500 \$ par conjoint (hausse maximale totale de 5 000 \$ par couple) Applicable à compter de 2016 																



Particuliers		
	Mesures actuelles	Mesures proposées
Crédit d'impôt en raison de l'âge		
Augmentation de l'âge d'admissibilité	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit d'impôt non remboursable calculé en fonction d'un montant de 2 460 \$ à 65 ans 	<ul style="list-style-type: none"> • Âge d'admissibilité du crédit d'impôt : <ul style="list-style-type: none"> – 2016 : 66 ans – 2017 : 67 ans – 2018 : 68 ans – 2019 : 69 ans – 2020 : 70 ans
Crédit d'impôt pour la solidarité		
Révision de plusieurs modalités de fonctionnement du crédit notamment :		
<i>Période de détermination</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Mensuelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Annuelle
<i>Versement du crédit</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Mensuellement 	<ul style="list-style-type: none"> • Mensuellement, trimestriellement ou annuellement
<i>Informations à fournir relativement à la composante relative au logement</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune 	<ul style="list-style-type: none"> • Le particulier devra être en mesure de prouver qu'il est, seul ou conjointement, le propriétaire, le locataire ou le sous-locataire du logement admissible
<i>Production d'une déclaration de renseignements par les locateurs</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune 	<ul style="list-style-type: none"> • Production à la fin de décembre d'un relevé d'occupation à l'égard des locataires du logement
Aide aux aînés		
Instauration d'une subvention pour compenser les hausses de taxes municipales des aînés propriétaires fonciers	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune 	<ul style="list-style-type: none"> • Particulier admissible : <ul style="list-style-type: none"> – Âgé d'au moins 65 ans avant le début de l'année – Revenu familial de l'année précédente n'excédant pas 50 000 \$ (seuil indexé à compter de 2017) • Résidence admissible : <ul style="list-style-type: none"> – Lieu principal de résidence au Québec – Détenue depuis au moins 15 ans • Le montant de la subvention potentielle sera indiqué sur le compte de taxes • Subvention réclamée dans la déclaration de revenus • Applicable à compter de 2016



Source :

Extraits tirés du bulletin fiscal sur le Budget 2015-2016 présenté par Raymond Chabot Grant Thornton



Nos comités à pied d'œuvre

Voici les résumés des principales rencontres de comités s'étant tenues en mars.

Finances (9 mars) : Les membres du comité national ont reçu une présentation des états financiers de l'AREQ vérifiés au 31 août 2014. Ils en ont recommandé l'adoption au conseil d'administration (CA) et la réception au conseil national (CN). Puis, ils ont reçu une présentation des révisions budgétaires 2014-2015. Ils en ont également recommandé l'adoption au CA et au CN. Enfin, il a été question des règles administratives qui ont été mises à jour à la suite du conseil national de l'automne 2014, notamment à l'égard du remboursement des frais de séjour et de déplacement.

Assurances (16 mars) : Les membres du comité ont d'abord effectué un retour sur la formation des responsables régionaux en assurances tenue le 4 décembre 2014. Puis, ils ont discuté des journées de formation à venir, la première en avril, la seconde à l'automne 2015. Par ailleurs, ils ont discuté de deux nouvelles mesures du gouvernement du Québec, l'une haussant la taxe sur les assurances, l'autre resserrant les règles de remboursement des médicaments.

À surveiller en avril

9 avril

Comité Entraide

10-11 avril

Session de préparation à la retraite (Lévis)
Région Québec-Chaudière-Appalaches (R03)

16-17 avril

Conseil général des négociations (CSQ)

17-18 avril

Session de préparation à la retraite (Sherbrooke)
Région Estrie (R05)

21 avril

Comité national du magazine *Quoi de neuf*
et des communications

21 avril

Rencontre des responsables
régionaux en assurances

22-23 avril

Conseil exécutif

24-25 avril

Session de préparation à la
retraite (Gatineau)
Région Outaouais (R07)

28 (p.m.)-29 (a.m.) avril

Comité national des statuts et règlements

30 avril

Comité national de la condition des hommes



Un colloque sur la santé des hommes

Le 23 avril prochain se tiendra, à Québec, le tout premier colloque du Regroupement provincial en Santé et Bien-être des Hommes (RPSBEH), intitulé « Recherches et pratiques inspirantes pour la santé et le bien-être ».

Ce colloque, ouvert au grand public, permettra aux personnes inscrites de participer à divers ateliers et à assister à quelques conférences, dont les thèmes variés touchent la paternité, le suicide, la construction identitaire, la violence conjugale, l'intervention auprès des hommes, le rapport des hommes aux services de santé, etc.

Des chercheurs et des intervenants de renom avec lesquels nous avons collaboré dans les dernières années à l'AREQ, seront présents, tels que Monsieur Gilles Tremblay, de l'équipe de recherche Masculinités et Société, et Monsieur André Beaulieu, de l'organisme Autohommie.



Comment s'inscrire?

L'évènement se tient à la Baie de Beauport, à Québec, et le RPSBEH accepte les inscriptions jusqu'au 13 avril prochain. Le coût est de 60 \$ pour les non-membres du regroupement et de 40 \$ pour les membres.

Nous vous invitons à consulter le [site Web](#) de l'évènement pour de plus amples informations.

Documents du CN dans l'extranet

Certains documents présentés lors du dernier conseil national ont été déposés dans l'extranet. Il s'agit notamment du document « Révisions budgétaires 2014-2015 » et de la conférence « Un Appui pour les proches aidants d'aînés du Québec ».

Ces documents sont accessibles aux personnes présidentes des régions et des secteurs dans la zone « Conseil national » qui leur est réservée.



Pour nous joindre

Rédaction et coordination
[Dominic Provost](#)

Participation
Tommy Bureau-Boulé
Doris Dumais
Johanne Freire
Ginette Plamondon

Conception et réalisation
[Martine Faguy](#)

Relecture
Nathalie Dion
Martine Faguy

